

Motion du 24 mars 2010 de Mmes Maria Casares, Ariane Arlotti, Marie-France Spielmann, Charlotte Meierhofer, Hélène Ecuyer, Anne Moratti Jung, Frédérique Perler-Isaaz, Valérie Bourquin, MM. Christian Zaugg, Pierre Rumo, Christian Lopez Quirland, Bayram Bozkurt et Alpha Dramé: «Apprentissage pour tous les jeunes: engager des jeunes sans statut légal, la Ville de Genève innove!»

(ainsi amendée et renvoyée au Conseil administratif par le Conseil municipal lors de la séance du 20 février 2013, dans le rapport M-908A/M-909A)

MOTION

Considérant:

- que la Constitution fédérale, entrée en vigueur en 1999, garantit l'accès à la formation dès lors que chacun a le droit à un enseignement de base suffisant et gratuit. Renforcé par les articles 2 et 28 de la Convention relative aux droits de l'enfant, la Suisse n'ayant formulé aucune réserve ni fait prévaloir d'intérêt public prépondérant en la matière;
- que le droit à l'enseignement et à l'enseignement professionnel est un droit fondamental qui s'applique indépendamment de la nationalité ou du statut de son titulaire;
- que le Département de l'instruction publique de Genève scolarise tout enfant qui peut l'être du primaire au secondaire, aussi bien dans les écoles professionnelles qu'à l'Université, et qu'il ne fait aucune distinction de statut;
- que de nombreux enfants et de nombreux jeunes, de familles sans statut légal, sont scolarisés dans les établissements genevois;
- que, à Genève, les jeunes sans statut légal, à l'instar de tous les élèves genevois, bénéficient des prestations parascolaires telles que les soins dentaires, les devoirs surveillés, les classes vertes et l'accueil parascolaire,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de permettre aux jeunes sans statut légal de postuler pour les apprentissages dans l'administration municipale. L'administration s'engageant à appliquer l'égalité de traitement dans le processus de sélection/engagement, malgré l'absence de statut légal, et plus particulièrement de l'absence de permis de travail.